

#### RÉSOLUTION N° 4

### COMITÉ ASSIGNÉ : CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

### OBJET : FINANCEMENT POUR LE SYMPOSIUM JOHN P. REDMOND SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ET LES RECHERCHES CONNEXES

1 ATTENDU QUE le Fonds commémoratif John P. Redmond  
2 a été établi en 1958 dans le but  
3 d'encourager et de poursuivre les recherches ainsi que  
4 l'éducation des pompiers quant aux risques et aux maladies professionnelles  
5 et la fourniture de fonds à  
6 cette fin; et  
7 ATTENDU QU'en 1980 les membres ont adopté par le biais  
8 d'une  
9 résolution une augmentation de la capitation de 0,02 \$ pour le  
10 Fonds commémoratif John P. Redmond afin qu'il  
11 puisse assumer ses responsabilités; et  
12 ATTENDU QU'en 1986 les membres ont adopté par le biais  
13 d'une  
14 résolution une augmentation supplémentaire de la capitation de  
15 0,02 \$ pour  
16 la Fondation John P. Redmond afin qu'elle vienne aider  
17 au financement des efforts de recherche essentielle et réduire les  
18 coûts du  
19 Symposium biennal; et  
20 ATTENDU QUE le Fonds commémoratif John P. Redmond  
21 et la Fondation John P. Redmond ont fonctionné  
22 en tant qu'entité distincte (ci-après « le Fonds John P. Redmond »)  
23 et représentent la même chose; et  
24 ATTENDU QUE le Fonds John P. Redmond a existé dans le  
25 cadre de la Fondation de l'AIP depuis 2012; et  
26 ATTENDU QU'il a été déterminé que le  
27 Fonds John P. Redmond, qui ne finance que le  
28 Symposium John P. Redmond sur la santé et la sécurité,  
29 a toujours été la responsabilité en dotation, financière et  
30 administrative de l'AIP; et l'AIP seule contrôle le  
31 contenu de la conférence et fournit  
32 tout ce qui a trait à la dotation et au financement; et  
33 ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Fondation  
34 de l'AIP a été d'accord pour décider que le Fonds et le  
35 Symposium John P. Redmond soient budgétisés, comptabilisés,  
36 et reconnus comme étant sous la responsabilité  
37 de l'AIP; et  
38 ATTENDU QUE l'AIP s'est pleinement engagée à  
39 réaliser ce pourquoi la capitation a été allouée au  
40 Fonds John P. Redmond en continuant à organiser,  
41 à parrainer et à organiser le Symposium John P. Redmond  
42 sur la santé et la sécurité, ainsi qu'à continuer les recherches et  
43 l'éducation  
44 quant aux risques professionnels et aux maladies des  
45 pompiers; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT  
46 RÉSOLU que les délégués du Congrès de 2018  
47 s'accordent à ce que la capitation de 0,04 \$ actuellement

43 allouée au Fonds John P. Redmond soit ultérieurement  
44 consacrée à l'AIP pour le financement et le soutien au  
45 Symposium John P. Redmond sur la santé et la sécurité de l'AIP  
46 et aux recherches et à l'éducation connexes quant aux  
47 risques professionnels et aux maladies des pompiers.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP  
Estimation des coûts : Aucune  
RECOMMANDATION DU COMITÉ :  
DÉCISION DU CONGRÈS :